

Aujourd'hui, le tri est facile !

Plus de question à se poser : **tous les emballages et papiers** sans exception sont à jeter dans le bac de tri. Désormais, le geste de tri est plus simple.

Qu'est-ce qu'un emballage ?

Un emballage est ce qui contient un produit, qui sert à le protéger et à le transporter. Pour le trier, inutile de le laver ou de le rincer. Il suffit de bien le vider.

Seuls les emballages se trient, pas les objets ni la vaisselle en plastique.

Bouteilles, pots et bocaux en verre sont triés à part, dans les bacs ou conteneurs spécifiques.

Tout se trie !

Aujourd'hui, tous les emballages et les papiers sont à déposer dans le bac de tri : les petits cartons et briques alimentaires, les papiers bien sûr, et toujours les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques en acier et en aluminium, mais aussi les pots de yaourt, barquettes alimentaires, gourdes de compote, tubes de dentifrice ou de crème, blisters, sachets ou films en plastique, capsules de café, canettes, et tous les petits emballages métalliques tels que les opercules, collerettes de bouteilles, plaquettes de médicaments...

A quoi sert le tri ?

Chaque matériau est trop précieux pour n'être utilisé qu'une fois. Trier et recycler préserve les ressources naturelles.

En simplifiant le geste de tri, davantage de déchets seront recyclés pour permettre la réutilisation de matière première dans la production de nouveaux emballages ou objets.

Le tri donne une seconde vie

- > Avec 1 tonne d'emballages plastiques, on fabrique 7 bancs publics
- > Avec 670 canettes en aluminium, on fabrique un vélo
- > Avec 1 tonne d'acier recyclé, on fabrique 1 voiture

Pour en savoir plus sur le tri et le recyclage des déchets, nous vous invitons à parcourir la page dédiée du site internet du Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers (*) : www.syctom-paris.fr/actualites

() Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, assure le traitement des déchets de 85 communes d'Île-de-France, soit près de 6 millions d'habitants. Acteur public engagé dans la transition écologique, il agit sur le territoire en faveur de la réduction, du tri et du recyclage des déchets.*